



DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-LAGES
SEANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre de Lages, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil sous la présidence de Madame Florence SIORAT, Maire

Présents :

Florence Siorat - Maire, Valérie Dupuy – 1^{ère} adjointe, Edgard Payrastre – 2^{ème} adjoint, Karine Marie-Luce – 3^{ème} adjointe, Marc Bédé – 4^{ème} adjoint, Valérie Carcenac-Poltorak, Fabien Landes, Frédéric Nérocan, Elisa Rosso, Laetitia Cyprien, Charlène Grabié, Martine Bonnet

Excusé(es) :

M Jérémie BAS, Mme Magali Bonnefoy, M. Fabrice Crépy,

Procurat ion(s) :

M Jérémie Bas donne procuration à Valérie Dupuy.
Mme Magali Bonnefoy donne procuration à Mme Charlène Grabié
M. Fabrice Crépy donne procuration à Mme Laetitia Cyprien

Date de convocation :

02 Juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Mme Elisa ROSSO a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026- 42- OBJET : Délibération ouverture de poste adjoint administratif

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité d'un agent administratif pour les fonctions d'accueil, d'urbanisme et d'état-civil,

Mme la Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir l'emploi d'Adjoint administratif territorial, sur le grade d'adjoint administratif territorial, ou le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Madame la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce recrutement.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de la création d'un emploi d'adjoint administratif à 30/35eme pour les fonctions d'accueil, d'urbanisme et d'état-civil, à compter du 06 juillet 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grades : d'adjoint administratif territorial, ou le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Vote : 15

pour : 15

contre :

absentation :

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 08 juillet 2026

Enregistrée à la préfecture de la Haute Garonne le : 08/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**La Maire,
Florence SIORAT**

